

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-CÔTE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 5 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c	UN AN..... 3 fr 20

ÉCHOS DE LA SEMAINE

16 Janvier — Explosion de gaz dans les ateliers de l'imagerie Pellerin à Épinal.

17 Janvier — M. de la Bruyère condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à 13 mois de prison pour participation à l'évasion de l'assassin Padlewski, est acquitté par la cour d'appel et remis en liberté.

— Le lieutenant Winter, de l'armée russe, est reçu à déjeuner à Meaux, par les officiers du 8^e régiment de dragons, qui lui font une brillante ovation.

— Trois secousses de tremblement de terre se sont ressenties à Uginès.

— Crime suivi de vol, au hameau de l'Espérance près d'Arras. Assassin inconnu.

18 Janvier — Les dernières nouvelles d'Algérie signalent, en plus de la destruction du village de Gouraya, celle de Villebourg, sur le littoral.

Une quarantaine d'indigènes ont été tués à Gouraya. Les dégâts matériels sont évalués à 500,000 fr. pour les deux villages.

— Madame Duc-Querey, incriminée dans l'affaire Padlewski, et condamnée à deux mois de prison pour ce fait, est mise en liberté.

— Arrivée au Havre, du fameux tableau de Millet: *l'Angelus* racheté aux Américains par M. Chauchard, au prix de 750,000 fr.

19 Janvier — Triple exécution capitale à Alger, des assassins des époux Dubouis et de leur domestique à Isserville.

— Accident de chemin de fer à Remilly. Le mécanicien est tué et le chauffeur grièvement blessé.

— Mise en liberté provisoire de M. Grégoire condamné pour avoir favorisé la fuite de Padlewski.

20 Janvier — Le froid s'accroît de plus en plus. La neige qui ne cesse de tomber dans le nord est signalée en grande quantité dans le midi, notamment à Bordeaux, Angoulême, Périgueux, Nîmes Ajaccio, Toulon et Cannes. Madrid, Alger, Tunis, Rome et Naples ne sont pas épargnés.

— Deux violentes secousses de tremblement de terre se sont ressenties entre neuf heures et 9 heures et demie du soir à Sin-le-Noble; près de Douai.

Un phénomène semblable se produit le même jour à Belfort et à Berne.

— Violente explosion à la poudrerie de Vonges (Côte d'Or).

— Terrible incendie à Monteil (Loire) trois maisons brûlées.

— Le Tribunal de commerce et la mairie de Saint-Martin-de-Ré, sont détruits par un incendie. Les archives sont brûlées.

21 Janvier — Débats de l'affaire Wladimiroff, (assassinat de ville d'Avray) devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise.

22 Janvier — Le dégel commencé à Paris, semble devoir s'étendre à une partie de la France. On signale des accidents causés sur les côtes de Normandie par le dégel.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le tirage au sort de la classe de 1890 est fixé au mardi 27 janvier à deux heures.

— Les chevaliers de l'arc des deux compagnies dammartinoises ont fêté mardi dernier leur fête patronale de Saint-Sébastien.

Dès cinq heures du matin, les habitants ont été éveillés au son d'une fanfare, qui, reprenant un vieil usage abandonné depuis plusieurs années, a parcouru la ville en exécutant à la porte de chacun des sociétaires de Parc, le chant de la mère Michel.

— Depuis quelques jours, des escouades d'ouvriers sont occupés à enlever la neige qui encombre nos rues. Le produit d'une collecte faite en ville, joint à une somme de deux cents fr. donnée par un anonyme généreux a fourni les subsides nécessaires à l'exé-

cuton de ce travail aussi utile pour la propreté de notre ville que pour procurer quelques ressources à un certain nombre d'ouvriers sans travail.

— Mouvement de la population de Dammartin en 1890 :

Mariages 5

Nai sances 24

Décès 38

Comme on voit, la population Dammartinoise ne s'accroît pas précisément.

JUILLY

La fête de patinage qui a été donnée le 14 janvier dernier au profit des pauvres de la commune de Juilly, sur l'étang du collège, a été des plus réussies. Le succès de cette journée en fait projeter une seconde édition, dans quelque jours; nous souhaitons pour tout le monde, que l'état de la température oblige nos patineurs à remettre cette fête à l'année prochaine.

MONTÉ

Il y a quelques jours, un commencement d'incendie s'est déclaré à Monté, dans l'habitation de M. Chatouillat.

C'est sous le foyer d'une cheminée du 1^{er} étage que le feu avait pris à trois solives engagées dans le plafond du rez-de-chaussée.

Les dégâts matériels causés par la démolition de la cheminée s'élevèrent à 200 francs couverts par une assurance.

SAINT-MARD

Monsieur Ledoyen chef de gare de Dammartin-Juilly, vient d'être nommé au poste de Villers-Cotterêts.

Cet avancement est la juste récompense du zèle et de l'activité que M. Ledoyen n'a cessé de déployer dans ses délicates et multiples fonctions où

il s'était acquis les sympathies de tous.

En adressant au nouveau chef de gare de Villers-Cotterêts nos plus vives félicitations, nous croyons devoir aussi nous faire l'écho des regrets unanimes que cause son départ.

CLAYE-SOUILLY

Le sieur Vincent Chauffeur, charretier à Claye, a été à l'occasion du 1^{er} Janvier, la victime de l'incendie, une mention honorable pour avoir arrêté, dans les rues de Claye, un cheval emporté, et évité un tombereau.

— Le tirage au sort est fixé au mercredi 28 Janvier à 10 heures 1/2.

— Le 14 janvier, le nommé Arthur Grandin, âgé de 42 ans, marchand de vins à Claye, s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

La veille au soir, il s'était allé se coucher comme d'habitude et ne s'était pas aperçu de rien. Il ne faisait prévoir son sinistre projet.

Le lendemain matin vers dix heures, sa femme ne le voyant pas descendre, l'appela plusieurs fois, mais elle ne reçut pas de réponse. Elle alla frapper à sa porte sans plus de succès.

Elle en informa ses voisins. Ceux-ci, avec l'aide d'une échelle appuyée au mur, pénétrèrent dans la chambre en brisant un carreau.

Grandin était pendu à un clou au-dessus de la porte d'entrée.

Il fut décroché immédiatement, mais les soins furent inutiles, un médecin mandé aussitôt ne put que constater le décès.

Grandin laisse quatre enfants.

(..ch) de la Erié)

ROUVRES

Le sieur Mariotte charretier à Rouvres, avait été envoyé il y a quelques

jours à la gare de Dammartin pour y charger un wagon de fourrages. Au moment de fixer la bache, il survint un coup de vent violent qui la souleva avec force et lança le malheureux Mariotte dans l'espace. Sa chute fut si malheureuse qu'il se brisa la colonne vertébrale et eut une jambe cassée en deux endroits.

NANTEUIL-LE-HAUBOURN

Le Tribunal correctionnel de Senlis vient d'accorder 30 fr. d'amende au nommé Bidelet Leon, charretier à Nanteuil, pour avoir le 1^{er} janvier, cassé un carreau de la porte de M. Thuillier, pour aller souhaiter la bonne année à sa sœur, domestique chez ce dernier.

— Le 18 courant, écrit-on au *Journal de Senlis*: la nommée Godart, veuve Minouillet, aubergiste à Nanteuil a été victime d'une escroquerie de la part d'un individu étranger à la localité et qui a pris la fuite aussitôt son larcin commis: malgré les recherches faites par la gendarmerie du lieu, on n'a pu découvrir ses traces.

Cet habile escroc, après avoir bien d'habitude, usa de subterfuge après de tant veuve Minouillet, pour prendre la clef des champs.

MONTNYON

Mercredi dernier, vers sept heures du soir, le nommé Joseph Vandoorse-lacre, sujet belge, âgé de 78 ans, fit chauffer auprès du feu, une brique qu'il plaça entre les draps de son lit.

Quelques instants après, il sentit une forte odeur de roussi et en même temps le feu lui brûlait les pieds.

Il se leva aussitôt et jeta un seau d'eau sur son lit pour éteindre le feu; mais l'incendie se propageait et il dut, pour l'éteindre faire appel à ses voisins.

Les dégâts causés sont évalués à



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

17169
8885

SHAS



0 000000 088954

80 francs qui ne sont couverts par aucune assurance.

(Écho de la Brie)

FAITS DIVERS

DE MEAUX A PARIS

Le lieutenant Winter, de l'armée russe, qui a entrepris à pied le voyage de Paris, est arrivé dans cette ville le 18 janvier.

Après la brillante ovation qui lui avait été faite par les officiers de Meaux, un déjeuner a eu lieu au cours duquel M. Winter a porté la santé de l'Empereur de Russie et du 8^e régiment de dragons.

Le colonel de ce régiment, M. de la Jarrige, empruntant une habitude russe, a bu dans le verre du voyageur à la santé du Czar et de M. Winter.

Le marcheur s'est ensuite remis en route, accompagné de deux officiers qui lui firent une conduite de dix kilomètres.

M. Winter a couché à Bardy avant d'entrer dans Paris.

Ce voyageur intrépide a accompli en 39 jours une course de 4700 kilomètres à raison de 40 à 60 kilomètres par jour.

GRANDEUR ET DECADENCE

Lundi dernier, 19 Janvier, à trois heures, de modestes obsèques étaient célébrées en l'église Saint-François de Sales. Les billets portaient : « Hachette de Monfer, décédé à l'âge de 63 ans, en son domicile, avenue Niel. » Ce brave homme, le dernier descendant de Jeanne Hachette, l'héroïne de Beauvais, avait un emploi subalterne au Jardin d'acclimatation, et sa femme est concierge de la maison où il est

mort. Ces antithèses ne sont pas rares à Paris. Ainsi en 1872, une maison de la rue d'Argout avait pour concierge un Michel de l'Hôpital, descendant très authentique du fameux chancelier. Il est mort, lui aussi dans sa loge, ne laissant qu'une fille, Françoise de l'Hôpital, héritière de son grand nom... et de sa misère.

LE DÉCREVEMENT DE 1892

Le projet de budget qui va être soumis au dépôt à la Chambre, comprendra un important dégrèvement, celui de l'impôt de 10 0/0 sur la grande vitesse, établi en 1872 par l'Assemblée nationale et qui rapporte actuellement à l'Etat 23 millions. Mais ce dégrèvement profitera davantage encore aux contribuables car, d'après les conventions, les compagnies se sont engagées à faire bénéficier les voyageurs, en sus du dégrèvement de l'Etat, d'une réduction de 10 0/0 pour la seconde classe et de 20 0/0 pour la troisième classe. Dès 1892, on voyagerait donc en troisième classe avec des réductions de prix de 30 0/0.

MAIGRE CADEAU

La loi qui exempte de la contribution personnelle mobilière les père et mère de sept enfants légitimes ou reconnus ne sera pas appliquée en 1891 comme elle l'a été jusqu'ici.

Des familles riches se trouvaient ainsi exonérées de charges qui retombaient sur les autres contribuables. Pour bénéficier cette année de la loi, il faudra que les sept enfants soient tous mineurs et que le principal de la contribution ne dépasse pas 10 fr. De plus, ces contribuables seront exonérés annuellement au lieu d'être rayés du rôle des contributions. Maigre ca-

deau en vérité ! Qu'on n'exempte pas les familles aisées, cela se comprend, mais limiter la faveur à une cote de 10 fr., c'est presque la supprimer. Combien y a-t-il de pères de familles qui, devant loger sept enfants, ne paient pas plus de 10 fr. en principal ?

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

On se préoccupe en ce moment à Paris, de la création de Sociétés philanthropiques ayant pour but d'assurer la nourriture aux malheureux, en échange d'un travail qui pourrait n'être qu'accidentel et pour ainsi dire au jour le jour.

Vagabonds, mendiants de profession dit un de nos confrères, n'auraient plus désormais à donner pour raison ou prétexte qu'ils manquent de travail.

Dans l'idée qui a inspiré la création des ateliers-ouvriers, poursuit notre honorable collègue, il n'y aurait pas seulement des ateliers assurant du travail presque à toutes les catégories d'ouvriers de l'industrie nationale, on voudrait également créer des colonies agricoles qui recruteraient les ouvriers des champs.

La société philanthropique qui prend l'initiative de la création se compose de membres titulaires, de membres adhérents, de membres donateurs, et de membres honoraires.

Il va de soi que toutes les fonctions y sont gratuites et que seuls touchent un traitement, les employés et gens de service attachés à l'œuvre.

Le premier asile que la Société va ouvrir, est situé 7, rue de Bainville, près du Panthéon.

Deux autres suivront prochainement dans les onzième et dix-huitième arrondissements. Puis viendront les fermes-

refuges aux environs de Paris et les colonies agricoles.

Voilà, il nous semble, un noble exemple que nos campagnes pourraient suivre.

LAGNY-LE-SEC

(Suite)

En moins d'un siècle, les chevaliers du Temple étaient parvenus à se former à Lagny-le-Sec, un domaine de neuf cents arpents de terre : les autres commanderies de l'ordre n'étaient pas moins riches. Cette fortune excita la cupidité de pouvoir royal et causa leur perte.

Désignés à leur origine sous le nom de *Pauvres chevaliers de la Sainte Cité*, et organisés en communauté par Hugues de Payen en 1118, les religieux militaires connus bientôt après sous le nom de *Templiers*, furent approuvés en 1128 par le concile de Troyes. Saint-Bernard dressa la règle des *Chevaliers du Temple*. Ils devaient toujours accepter le combat, fut-ce d'un contre trois ne jamais abandonner quartier, ne point donner de rançon, pas un pan de muraille, pas un pouce de territoire. Ils n'avaient pas de repos à espérer et il leur était interdit de passer dans un ordre moins austère.

La réception d'un nouveau chevalier après avoir été autorisée par le chapitre avait ordinairement lieu la nuit, et dans une église. Le récipiendaire se tenait dehors et attendait que le chef du chapitre lui envoyât demander par deux frères à trois reprises différentes, s'il voulait être admis dans la milice du *Temple*. Sur sa réponse affirmative, il était introduit et sollicitait trois fois à genoux, le pain et l'eau ainsi que la

société de l'ordre. Le chef lui disait alors : « vous allez prendre de grands engagements ; vous serez exposé à beaucoup de peines et de dangers. Il faudra veiller quand vous voudriez dormir ; supporter la fatigue lorsque vous voudriez vous reposer ; souffrir à soif et la faim quand vous voudriez boire et n'anger ; passer dans un pays quand vous voudriez aller dans un autre. » Il lui adressait ensuite les questions suivantes : « Êtes-vous chevalier ! Êtes-vous sans de corps ! N'êtes-vous point marié et fiancé ? N'appartenez-vous pas à un autre ordre ? N'avez-vous pas des dettes que vous ne puissiez acquitter ni par vous ni par vos amis. ? » Si le récipiendaire répondait d'une manière satisfaisante, il était admis à prononcer les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Il se consacra à la défense de la terre sainte, et recevait le manteau de l'ordre, qui était blanc, avec une croix rouge sur la poitrine. Les chevaliers présents lui donnaient le baiser de fraternité.

« Tant que durèrent les croisades, les *Templiers* rendirent les plus grands services à la chrétienté ; mais lorsque la Palestine fut définitivement perdue (1291), ils revinrent en Europe et se répandirent dans leurs commanderies. Ils n'y vécurent pas toujours d'une manière édifiante. L'habitude de la vie militaire, un séjour prolongé dans l'Orient au milieu des Arabes, et surtout l'opulence de l'ordre, avaient altéré leurs mœurs et peut-être même la pureté de leurs doctrines. On leur a reproché d'avoir adopté quelques-unes des croyances mystiques et licencieuses de l'Orient. »

« Les richesses immenses des *Templiers* excitèrent la convoitise des sou-

verains ; leur orgueil les blessa. On répandit contre *l'ordre du Temple* les bruits les plus injurieux. On se rapprocha aux *Templiers* des doctrines hétérodoxes des cérémonies impies et d'ignobles débauches ; on excita contre eux l'opinion publique et Philippe le Bel se crut assez fort pour faire arrêter en 1307 (13 octobre), le grand maître Jacques Molay et tous les *Templiers* qui se trouvaient en France. On leur arracha des aveux au milieu des tortures. Cinquante-neuf chevaliers furent brûlés vifs à Paris, à la porte Saint-Antoine. Le pape Clément V, qui avait établi une commission pour juger les *Templiers*, supprima leur ordre au concile de Vienne en Dauphiné (6 mai 1312). Le grand maître et les principaux dignitaires de l'ordre furent brûlés à Paris en 1314. Les biens des *Templiers*, qui avaient été confisqués, furent partagés entre le roi et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (plus tard ordre de Malte). »

Le domaine de Lagny-le-Sec fut donné aux religieux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui après avoir pris possession de la nouvelle commanderie placèrent sous le vocable de Saint-Jean Baptiste, la chapelle qui avait été dédiée à Saint-Christophe, par les *Templiers*.

(à suivre) E. L.

MITRY-MORY

(Suite)

Le tableau de Doyen donné en 1804 à l'église de Mitry, comme compensation du chef-d'œuvre qui lui avait été enlevé, étant beaucoup trop petit pour remplir le cadre du rétable du maître-autel, fut agrandi et retouché assez grossièrement. Dans la suite lorsque, grâce à une nouvelle libéralité du gou-

vernement, il fut possible de remplacer ce tableau par une copie de celui de Lesueur qui s'y trouve actuellement, on replaça le tableau de Doyen dans le cadre qui avait servi à celui de Chabod et on l'exposa ainsi dans la partie la plus éclairée de la nef où il produisit un assez mauvais effet.

L'église de Mitry qui avait primitivement la forme d'une croix latine a subi du côté du chevet des agrandissements successifs qui ont dénaturé la correction de l'ensemble de cet édifice. Le maître-autel et son rétable qui paraissent dater du 17^e siècle sont d'un bon effet, mais on ne pourrait en dire autant des quatre chapelles latérales des XVI^e et XVII^e siècles qui lui sont pendant.

Le dessus de la porte d'entrée de la nef centrale est surmonté d'une tribune renfermant un superbe jeu d'orgues avec un magnifique buffet sculpté. Ces orgues qui ont subi récemment une complète restauration, sont dues à la munificence du cardinal de Richelieu, ancien seigneur de Bois-le-Vicomte.

E. L. (à suivre)

SAINT-MARD

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(Suite)

Ledit brûlement fait et consommé en présence des maires, officiers municipaux, procureur de la commune et notables formant le conseil général de la municipalité.

21 Brumaire an 2 de la République française, une et indivisible, le conseil général de Saint-Mard assemblé à l'effet de nommer six commissaires, vérificateurs de l'impôt forcé, conformément aux décrets des 16, 17, et 24 août 1793.

29 Brumaire — Le citoyen Claude

Roland présente le certificat de résidence du citoyen François Remond résidant à Montmort, enregistré à Saint-Martin-d'Ablois le 17 Brumaire de la seconde année de la République une et indivisible.

— Pour répondre au vœu du conseil général permanent du district de Meaux, du second jour de la 2^e décade de l'an 2 de la République, pour la répartition des grains à fournir chaque semaine pour l'approvisionnement de la commune de Paris et pour répondre au réquisitoire du citoyen Dubouchet, représentant du peuple, il a été décidé que le citoyen Claude Roland, le citoyen Vincent Roland et le citoyen Nicolas Le Maire fourniront chaque semaine à la Halle de Dammartin, 32 quintaux de blé et 68 quintaux pour le grenier.

LES ÉCLIPSES EN 1891

Voici l'ordre et la marche... des éclipses pour 1891.

22 mai : éclipse totale de lune, visible partiellement à Paris.

6 juin : éclipse de soleil partiellement visible aussi.

15 et 16 novembre : éclipse totale de lune, que cette fois l'on pourra contempler entièrement.

Il y aura, de plus une éclipse partielle de soleil, mais il faudra se rendre dans l'Océan Glacial arctique ou l'Amérique méridionale si l'on veut s'offrir ce spectacle.



A la dernière audience du tribunal de Caen :

Un paysan est accusé d'avoir battu sa femme.

Pas si bête, mon président : une femme battue, c'est comme un sac de farine battu ; c'est le meilleur qui s'en va.

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

Malgré son prix réduit, ce Journal contient les gravures les plus artistiques et les plus pratiques qui aient été publiées jusqu'ici par un journal de modes; le papier et tous les accessoires sont irréprochables; en outre, ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre 10 centimes

ALMANACH

DE LA

PETITE + GAZETTE

DE DAMMARTIN & DES ENVIRONS

Format petit In-4^o

édition de luxe avec 38 gravures

Prix : 20 Cent.



Ne faites pas réparer vos Montres, Pendules, Bijoux, etc. sans avoir demandé les Prix et apprécié le travail de

L. MINOT

HORLOGER DE BESANÇON

ex-1^{er} Ouvrier de la M^o Bousson à Paris

NE PAS CONFONDRE !

S'adresser chez M. MATHIEUX à SAINT-MARD, (Sne-&-Mne).

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

L. ETHIS

HORLOGER — BIJOUTIER

à SAINT-MARD (S-&M)

Montres en or et argent — Pendules et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réargenterie.

Réparations garanties — Pièces de précision — Remontage de pendules à l'année.

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les soins apportés aux pièces confiées.

Achat d'Or et d'Argent

G. BELLENGER

MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE

Successeur de M HENRY
DAMMARTIN

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60
à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets en or et en argent — Boucles d'oreilles — Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes, Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement de magasin.

Le tout à des conditions exceptionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.